

Attribution de temps

qui avez rappelé le débat à l'ordre et signalé qu'il s'agissait du débat à l'étape du rapport sur certains amendements et que les députés devaient discuter de ces amendements. C'est d'ailleurs ce que stipule le Règlement et ce que confirment les précédents contenus dans les ouvrages d'Erskine May et de Beauchesne. Nous avons une opposition officielle que la discussion de questions précises n'intéresse pas.

Le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) n'a pas vraiment parlé cet après-midi d'amendements particuliers. A-t-il traité de dispositions précises du bill au cours du débat? Il n'a peut-être pas pris part au débat, mais toutes les interventions qu'il a faites sur des questions économiques générales, les jours réservés à l'opposition ou au cours de la période des questions, manquaient de précisions et abondaient en insinuations, en accusations contre le parti ministériel et en effets créés à des fins politiques. Ses collègues et lui ne tiennent pas à discuter sérieusement de l'économie.

Nous avons devant nous une opposition officielle qui ne sait pas vraiment ce qu'elle attend du Parlement. Elle n'a pas encore arrêté sa propre position sur de nombreux problèmes économiques actuels, qu'ils concernent l'énergie ou la fiscalité. Nous avons entendu deux, trois ou quatre versions différentes de la politique du parti. Il semble que chaque fois qu'un député fait un discours, il exprime des idées contraires au programme de l'opposition officielle. Nous avons pu le constater au cours de la période des questions et du débat. Les membres de l'opposition officielle font, à l'étape du rapport, des discours d'ordre général qui conviendraient mieux à l'étape de la deuxième lecture, ce qui force la présidence à leur rappeler de s'en tenir précisément aux articles du bill.

J'espère qu'au cours de l'année prochaine nous pourrons discuter de la réforme parlementaire et, comme l'ont proposé des députés des deux côtés de la Chambre, que nous pourrons organiser notre calendrier parlementaire de façon à tenir des débats constructifs, ce qui rendrait notre assemblée plus efficace. En attendant que nous rationalisons les travaux du Parlement—et il faut s'y mettre sinon nous risquons de perdre toute crédibilité aux yeux du public canadien—le gouvernement a le droit et le devoir de se prévaloir du Règlement de la Chambre des communes pour faire progresser le débat. S'il ne le faisait pas, il manquerait à ses responsabilités.

Par conséquent, monsieur l'Orateur, à écouter les propos des députés d'en face, il y a lieu de se demander s'ils cherchent vraiment à discuter de questions économiques, s'ils veulent vraiment que des projets de loi soient adoptés ou même s'ils comprennent le rôle de l'opposition officielle, qui est de critiquer et de proposer des solutions de rechange, mais non de faire de l'obstruction systématique et de prolonger indûment le débat pour forcer le gouvernement à recourir à ces dispositions du Règlement.

Nous voudrions pouvoir mener à bien les travaux de la Chambre dans un plus grand esprit de collaboration et de conciliation. Nous avons démontré au cours du débat sur la constitution qu'il est possible de s'entendre lorsque toutes les parties sont réellement animées du désir de parvenir à un accord. Je conjure les députés de l'opposition officielle de mettre un terme à leur constante opposition, à leur incessante obstruction aux travaux de Parlement et je les exhorte à

collaborer avec le gouvernement pour tenter de gérer les affaires du pays de façon à améliorer notre situation économique. Nous ne leur demandons pas de taire toutes leurs critiques, mais de critiquer uniquement lorsque cela est justifié au lieu de le faire continuellement et de bloquer toute tentative légitime du gouvernement de gérer convenablement le pays.

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Comme les députés le savent, monsieur l'Orateur, nous sommes fort limités par le temps à cause d'une motion de clôture qui prévoit en effet un débat de deux heures, au cours duquel les députés doivent dire ce qu'ils ont à dire en dix minutes. Nous passerons ensuite au vote. Par conséquent, les députés ne peuvent pas vraiment répondre à tous les arguments ni discuter tous les problèmes que pose le bill C-57, quand on veut le faire adopter à tout prix.

Je ne voudrais pas me lancer dans des attaques personnelles, mais j'ai écouté notamment le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Evans) et le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Collenette) parler bien pieusement des travaux de la Chambre et laisser entendre que nous devrions en réformer les procédures et adopter des règles qui rendent le processus parlementaire si efficace que les Canadiens en aient pour leur argent. Pourtant, le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé n'a pas eu le courage d'avouer que, en tant que secrétaire parlementaire, il n'a pas encore amené le comité de la procédure et de l'organisation à réexaminer les procédures archaïques de la Chambre et à déterminer quelles règles devraient être modifiées. Il a un air sceptique. Nous n'avons pas encore constitué un comité de base. Depuis l'ouverture de la présente législature, j'attends qu'on apporte certaines modifications à notre Règlement. Il n'y a même pas eu une seule réunion et le député parle de la réforme de la Chambre.

● (1620)

Je siège ici depuis assez longtemps pour savoir une chose: quel que soit le règlement, si tous les députés ne font pas preuve de bonne foi et de respect, étant tous humains, ils peuvent altérer ou dénaturer une règle. Il doit y avoir de la bonne foi et du respect. Les déclarations fallacieuses ne peuvent engendrer la bonne foi. Ces propos n'étaient peut-être pas destinés à induire en erreur les gens qui viennent nous entendre de temps à autre et se rendre compte de ce qui se passe en cette enceinte. Il incombe aux dignitaires de la Chambre, notamment aux secrétaires parlementaires de s'assurer qu'ils disent la vérité. Ils ne devraient pas raconter le contraire en prétendant dire la vérité. Le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé prétend que l'opposition ne s'intéresse pas aux affaires nationales.

M. Collenette: C'est vrai.

M. Nowlan: Le député a-t-il lu la motion que le député de Kingston et les Îles (M^{lle} MacDonald) a présentée hier? La motion était appuyée par le député de Nepean-Carleton (M. Baker), le leader de mon parti à la Chambre, et disait ceci:

Que la Chambre blâme le gouvernement d'avoir de nouveau augmenté sans nécessité les taxes pétrolières et d'avoir de ce fait grevé tous les consommateurs, et surtout les utilisateurs de mazout, de prix bien supérieurs à ceux qui avaient été promis, sans alléger le fardeau des personnes les plus touchées et les moins capables de s'adapter.